



RG

**Rapport de gestion 2019, volume 2
Compte rendu politique du canton
de Berne**

Version blanche

Original du 23 avril 2020



Rapport de gestion 2019, volume 2
Compte rendu politique du canton
de Berne

Table des matières

Table des matières

1	Compte rendu politique	5
1.1	Informations générales sur l'activité du Conseil-exécutif	5
1.2	Mise en œuvre des objectifs stratégiques 2022 et de la vision 2030 (Programme gouvernemental de législature 2019 à 2022)	5
1.2.1	Introduction	5
1.2.2	Projets et mesures	6
1.3	Priorités des Directions	10
1.3.1	Compte rendu de la Chancellerie d'Etat (CHA)	10
1.3.2	Compte rendu de la Direction de l'économie publique (ECO)	10
1.3.3	Compte rendu de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)	11
1.3.4	Compte rendu de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)	11
1.3.5	Compte rendu de la Direction de la police et des affaires militaires (POM)	12
1.3.6	Compte rendu de la Direction des finances (FIN)	12
1.3.7	Compte rendu de la Direction de l'instruction publique (INS)	16
1.3.8	Compte rendu de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)	17
1.4	Politique du personnel	19
1.4.1	Évaluation générale de la situation	19
1.4.2	Aspects juridiques	19
1.4.3	Conditions d'emploi	19
1.4.4	Politique salariale	19
1.4.5	Formation et perfectionnement	19
1.4.6	Égalité	19
1.4.7	Indicateurs	20
1.4.8	Partenariat social	21



Rapport de gestion 2019, volume 2
Compte rendu politique du canton
de Berne

1 Compte rendu politique

1.1 Informations générales sur l'activité du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif fixe les buts de l'activité étatique sous réserve des compétences du Grand Conseil. Il planifie et coordonne les activités du canton et dirige l'administration. Il représente en outre le canton à l'intérieur et à l'extérieur ainsi que vis-à-vis de la Confédération et des autres cantons.

Dans l'accomplissement des tâches qui sont les siennes, en 2019 aussi le collège gouvernemental s'est réuni en séances hebdomadaires ordinaires. Parallèlement à cela, il a consacré 15 séances de réflexion à l'approfondissement de questions ou de projets.

1.2 Mise en œuvre des objectifs stratégiques 2022 et de la vision 2030 (Programme gouvernemental de législature 2019 à 2022)

1.2.1 Introduction

Dans le programme gouvernemental de législature, le Conseil-exécutif définit les objectifs supérieurs et les stratégies de sa politique. Le Grand Conseil a pris connaissance le 4 mars 2019 du programme gouvernemental de législature 2019 à 2022 que le Conseil-exécutif a arrêté le 12 décembre 2018.

Le programme gouvernemental de législature dresse un état des lieux de la situation : il définit les objectifs de l'action publique de façon à répondre aux défis tels qu'ils sont appréhendés au moment considéré. Le Conseil-exécutif et l'administration ont également pour tâche de se tourner vers l'avenir et d'anticiper les évolutions nouvelles. C'est pourquoi le programme gouvernemental de législature ne se contente pas de faire état des principaux projets de mise en œuvre des objectifs de la législature. Il présente aussi des idées de projet et des perspectives qui seront développées, concrétisées ou, le cas échéant, abandonnées au cours des mois et années à venir.

Le développement durable reste la ligne directrice du Conseil-exécutif et de l'administration, à la fois dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes et dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques. Les objectifs de la législature énoncés dans le programme gouvernemental sont complétés par des stratégies sectorielles, comme la Stratégie économique 2025. Par ailleurs, l'administration fournit quotidiennement à une clientèle interne et externe une multitude de prestations sans rapport avec les orientations stratégiques.

Le Conseil-exécutif examine tous les six mois la mise en œuvre des objectifs. Elle donne lieu à de multiples projets et mesures concrets, dont les principaux sont présentés ci-après, avec leur stade de réalisation, dans la logique d'un compte rendu régulier. Une distinction est établie entre les projets déjà lancés, les pro-

jets en cours de réalisation et les idées de projet constituant des perspectives à développer au cours des mois à venir, qui pourront éventuellement être concrétisées ou au contraire abandonnées.

1.2.2 Projets et mesures

Objectif 1 : Tisser des liens entre la recherche et l'économie

Le canton de Berne est un pôle attractif pour l'innovation et l'investissement. Il encourage la recherche et l'économie à travailler en réseau.

Axes de développement:

- Le canton de Berne devient un site médical de premier plan en Suisse avec un rayonnement international et il favorise l'implantation de centres de recherche-développement.
- La réussite du site médical bernois sert de modèle à des avancées dans lesquelles le canton, la Confédération et des entreprises privées s'allient afin de développer le lien entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée dans les hautes écoles, avec à la clé des applications concrètes pour l'économie.
- Le canton de Berne offre une infrastructure attrayante et porteuse d'avenir (gare de Berne performante, aménagements routiers dans l'Emmental et en Haute-Argovie, nouveaux campus).
- Par un aménagement du territoire à orientation stratégique, le canton de Berne applique rigoureusement l'urbanisation interne, freine la consommation de terrains et le mitage du territoire, valorise des sites existants pour les rendre attractifs comme lieux d'habitation et de travail, exploite des zones d'activité et des pôles de développement cantonaux de manière ciblée, et crée ainsi les conditions territoriales propices à un développement économique durable.

Lors de l'année sous revue, le Conseil-exécutif a traité la question du travail en réseau de la recherche et de l'économie, notamment en ce qui concerne sitem-insel, et a adopté le 14 août 2019 le rapport « Développement immobilier du site de l'Hôpital de l'Île et de la faculté de médecine de l'Université de Berne ». L'ouverture du nouveau bâtiment de sitem-insel et son entrée en fonction réussie, dans les délais, ont permis de renforcer de manière décisive le site médical de Berne. Le Grand Conseil a autorisé l'octroi de subventions d'exploitation d'un montant total de CHF 5,6 millions pour quatre années supplémentaires (2018.RRGR.760), lequel est subordonné à une participation au financement équivalente de la Confédération. A partir de 2025, la société sitem-insel devra être en mesure de s'autofinancer.

Durant la session d'hiver 2019, le Grand Conseil a approuvé, pour la période 2021-2024, l'octroi de subventions d'exploitation d'un montant total de CHF 15 millions pour le Swiss Centre for Design and Health (SCDH), fondé en juin 2019, à condition que la Confédération accorde la même somme d'ici à fin 2020.

D'autres projets de recherche clés axés sur l'économie et l'innovation, notamment le Switzerland Innovation Park Biel/Bienne ou l'Empa de Thoune, suivent leur cours.

Enfin, plusieurs projets d'infrastructure stratégiques dans les transports ont été menés au cours de l'année sous revue. Il convient de citer notamment le réaménagement du réseau routier dans l'Emmental et en Haute-Argovie, qui est en bonne voie. En ce qui concerne les subventions fédérales manquant encore pour Oberburg, le Parlement fédéral a pris une décision de principe positive en septembre 2019.

Le projet de modernisation et d'agrandissement de la gare de Berne fait par contre face à des retards (en raison de recours), tout comme le nouveau campus de Bienne (en raison de recours et de l'interruption de la procédure de soumission).

Au cours de l'année sous revue, la mise en œuvre du programme cantonal d'aménagement de pôles de développement économique (PDE) et de zones stratégiques d'activités (ZSA) s'est poursuivie: 15 PDE sont en grande partie réalisés, tandis qu'une bonne vingtaine font l'objet d'une exploitation active. Des quatre ZSA mentionnées dans le plan directeur, le plan de quartier cantonal existe déjà pour celle d'Anet (Zbangmatte).

Le canton promeut l'urbanisation interne (URBi) par une politique d'incitation et des consignes claires. Le plan directeur, qui est le principal instrument de l'aménagement cantonal, privilégie systématiquement l'urbanisation interne par rapport à l'extension du milieu bâti et une utilisation mesurée du sol, en prévoyant notamment des mesures visant la limitation de l'urbanisation et une densification qualitative ainsi que le changement d'affectation de friches urbaines. Lors de la session d'hiver 2020, le Grand Conseil a traité le rapport de controlling relatif au Plan sectoriel en matière d'extraction de matériaux, de déchets et de transports (EDT).

La Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (BFH-HAFL) travaille à une stratégie en vue de l'élaboration d'une carte exhaustive des sols du canton de Berne. Celle-ci sera approfondie et mise en œuvre au cours des prochaines années dans le cadre d'un projet ad hoc de la Fondation de la Wyss Academy for Nature.

Objectif 2: Prestations efficaces

Le canton de Berne en tant que centre politique national exploite les opportunités de la transition numérique et fournit à la population et à l'économie des services efficaces, de haute qualité et efficaces.

Axes de développement:

- Le canton de Berne fait avancer la transformation numérique de l'administration au moyen d'une stratégie déployée dans toutes les Directions. Il contribue à la primauté du numérique dans les relations entre l'Etat et les particuliers, l'Etat et les entreprises ainsi qu'entre les services de l'administration. Il met en place une plateforme conviviale, sûre et harmonisée à l'échelle du canton pour toutes les prestations de cybergouvernement.
- Le canton de Berne intensifie la collaboration avec ses partenaires dans les hautes écoles et parmi les entreprises du domaine des réseaux ayant leur siège à Berne afin de mener à bien la transition numérique du service public.
- Le canton de Berne s'associe aux entreprises de l'industrie des réseaux, à la communauté scientifique et à d'autres partenaires pour ériger la Région capitale suisse en modèle (Smart Capital Region).

Le Conseil-exécutif a adopté la Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne le 26 juin 2019. Le Grand Conseil a pris connaissance de cette stratégie, assortie de cinq déclarations de planification, à la session d'hiver 2019. Au second semestre 2019, les premiers travaux de mise en œuvre ont été entrepris: le poste à la tête du Secrétariat à l'administration numérique a pu être pourvu. L'Organe de contact canton-communes pour la numérisation (OCCCN) et le Comité de direction Administration numérique (CDAN) se sont mis au travail. Un premier pré-projet de loi-cadre sur l'administration numérique (LAN) est en outre disponible.

Avec le projet newweb@be, le contenu et la conception technique de la présence web du canton seront adaptés aux besoins des groupes cibles, en forte évolution. Les travaux sont en cours. La phase initiale commence début 2020 avec le lancement des projets d'introduction au sein des Directions et de la Chancellerie d'Etat.

Contrairement à ce qui était prévu, le vote électronique n'a pas pu être proposé aux Bernoises et aux Bernois domiciliés à l'étranger lors de l'élection du Conseil national de 2019. En juin 2019, le canton de Genève a en effet cessé d'exploiter son système de vote électronique, que le canton de Berne utilisait. Ce canal ne sera pas disponible prochainement. Avec les cantons, la Confédération entend donner une nouvelle orientation à ces essais. Le canton de Berne prendra part à la nouvelle conception. Reste à voir si les premiers essais au sein des communes-pilotes du canton de Berne pourront être menés durant la législature, comme prévu.

Le programme IT@BE de normalisation et de centralisation des services de base TIC progresse comme prévu, tout comme la mise en place d'un progiciel de gestion intégré (PGI, ou ERP). Lors de la session d'hiver 2019, le Grand Conseil a adopté un volume de crédit de CHF 89,8 millions pour l'étape 1 du projet ERP.

La transition numérique dans les hautes écoles bernoises s'est poursuivie au cours de l'année sous revue: toutes les hautes écoles disposent de stratégies en la matière. Des études préliminaires sont actuellement menées concernant la création d'un «centre de la transition numérique» avec, dans un premier temps, deux centres de compétences, l'un spécialisé en cybersécurité, l'autre dans la transition numérique appliquée au domaine de la formation.

Objectif 3: Favoriser la cohésion

Le canton de Berne est attractif pour sa population. Il favorise la cohésion sociale en renforçant une intégration ciblée pour les personnes socialement défavorisées.

Axes de développement:

- Le canton de Berne anticipe l'évolution des défis dans le domaine des soins et des services de santé.
- Par des actions ciblées et axées sur les résultats, le canton de Berne encourage l'intégration sociale et professionnelle rapide des personnes dont les performances sont limitées et des autres personnes défavorisées. L'accès au marché du travail est facilité par des mesures dans le domaine de la formation, des conditions d'emploi innovantes et une collaboration plus étroite avec le secteur privé. Cette démarche permet de tenir compte des intérêts des employés et employées et des employeurs et employeuses.
- Le canton de Berne garantit la sécurité de sa population et fait face aux évolutions dans le domaine de la politique de sécurité.
- Le canton de Berne tient compte de la diversité religieuse de la population et de la proportion croissante de personnes sans confession.

Le secteur hospitalier est en pleine mutation ; avec le virage ambulatoire, en particulier, les hôpitaux font face à de nouveaux défis. Le Conseil-exécutif y répond par l'élaboration d'une stratégie de la santé, la préparation de listes d'hôpitaux ainsi que l'encouragement à la coopération et la gestion intégrée des soins.

Dans le domaine de l'asile et des réfugiés, l'insertion professionnelle devrait être durablement améliorée grâce à la mise en œuvre du projet NA-BE. Une nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants et aux jeunes créera les conditions-cadres nécessaires pour protéger et accompagner au mieux les enfants et les jeunes. A la suite de la consultation de l'été 2019, les travaux préparatoires à la mise en œuvre suivent leur cours.

Lors de la session d'été 2019, le Grand Conseil a débattu du rapport relatif à la mise en œuvre de la motion 138-2016 Wüthrich, Huttwil (PS), et s'est prononcé en faveur d'une augmentation des effectifs de la Police cantonale. Dans un premier temps, 170 postes seront créés d'ici à 2025, puis les effectifs seront réexaminés. Investir dans la sécurité contribue à parer de manière appropriée aux menaces nouvelles et plus intenses (cybercriminalité, prévention, gestion des menaces et terrorisme).

Le poste de délégué aux affaires ecclésiastiques et religieuses est repourvu au début de l'année 2020. Responsable des relations avec les Eglises nationales et les autres communautés religieuses, le délégué mettra notamment en place un monitoring des religions destiné à promouvoir la cohabitation pacifique.

Objectif 4: Faire de la diversité un atout

Le canton de Berne entretient sa diversité régionale et exploite davantage le potentiel de son bilinguisme.

Axes de développement:

- Le canton de Berne renforce la coopération intercommunale et régionale.
- Le canton de Berne développe son bilinguisme et exploite davantage cet atout.

Dans le cadre du projet de politique cantonale de fusion destiné à encourager la création de communes performantes, un premier atelier visant à élaborer une stratégie sera organisé début 2020, lequel réunira les personnes impliquées et les différents acteurs. Parallèlement à cela, l'augmentation modérée des subventions accordées aux secrétariats des régions d'aménagement permettra de poursuivre la stratégie pour les régions, destinée à faire fructifier les atouts régionaux.

Le Conseil-exécutif a adopté le 26 juin 2019 un arrêté de mise en œuvre du rapport de la Commission Stöckli. Ce programme s'articule autour de 26 points et attribue des mandats à toutes les Directions. Différents partenaires externes à l'administration seront également impliqués. Ainsi, divers projets de promotion du bilinguisme destinés aux hautes écoles et le développement d'offres bilingues dans l'enseignement obligatoire seront par exemple initiés et mis en œuvre.

Objectif 5: Technologies d'avenir et développement durable

Le canton de Berne crée de bonnes conditions générales pour les technologies d'avenir et le développement durable.

Axes de développement:

- Le canton de Berne encourage dans toutes ses régions des projets et des applications dans le domaine de l'énergie et des technologies de l'environnement durables.
- Avec le TecLab de Berthoud, le canton de Berne se dote d'un centre de compétences reconnu pour la formation en mathématiques, informatique, sciences expérimentales et technique (STIM), qui accélérera le transfert de nouvelles technologies d'avenir vers des applications dans l'industrie et les arts et métiers.
- De nouveaux centres de compétences d'envergure nationale consacrés à l'utilisation durable des ressources voient le jour dans le canton de Berne.

Durant la session de printemps 2019, le Grand Conseil a approuvé le crédit-cadre 2020-2029 pour la Wyss Academy for Nature à l'Université de Berne (dénomination au moment de l'approbation: Wyss Centre Bern). En novembre 2019, le Conseil-exécutif a approuvé le programme de mise en œuvre (programme initial) du hub de Berne et le contrat-cadre tripartite entre la Wyss Foundation, l'Université de Berne et le canton de Berne. Le contrat ayant été signé en décembre 2019 par les trois parties, la Wyss Academy peut démarrer ses travaux de mise en place comme prévu au 1^{er} janvier 2020.

L'élaboration de la stratégie du nouveau centre de formation et de technologie TecLab de Berthoud s'appuie sur un socle très large.

Le chef de projet en charge de l'Offensive bernoise bio 2025, qui succédera à l'Offensive 2020 en cours, prendra ses fonctions au début de l'année 2020. Le projet bernois de protection des plantes et la mise en œuvre du plan sectoriel Biodiversité suivent quant à eux leur cours. Dans le domaine de la décarbonisation du secteur du chauffage, le plan directeur et le programme d'encouragement ont été adaptés en 2019 en vue de réduire les émissions de CO₂. Des projets supplémentaires seront lancés dans le cadre la Wyss Academy for Nature à l'Université de Berne.

La Confédération a octroyé à la BFH-HAFL les fonds nécessaires pour mettre en place le Centre national de compétences pédologiques durant la période 2019-2020.

Sous la direction du canton, un processus prometteur visant à susciter la discussion et à renforcer la collaboration a été entamé à l'initiative des maraîchers du Seeland. Y prennent part les cantons de Berne et de Fribourg (formation professionnelle/conseil), les milieux de la recherche ainsi que les entreprises maraîchères actives au niveau national et intercantonal. Elaboré par la Wyss Academy for nature à l'Université de Berne, le projet de «Gestion durable des eaux et du sol dans la région des Trois-Lacs» soutient l'idée de créer un centre national de compétences en maraîchage dans le Seeland. Dans le cadre d'un entretien avec l'OSAV/l'OFAG (offices fédéraux dirigeant le projet), le canton a manifesté son intérêt à voir le centre national de compétences pour la santé des animaux de rente s'établir dans la région bernoise.

1.3 Priorités des Directions

1.3.1 Compte rendu de la Chancellerie d'Etat (CHA)

Parallèlement aux priorités mentionnées dans le programme gouvernemental de législature (bilinguisme, transformation numérique), la CHA mène plusieurs projets d'envergure cantonale comme la refonte de l'image graphique du canton ou la restructuration de sa présence web.

Le lancement de la feuille officielle électronique début 2020 marque une étape importante en matière de numérisation.

Plusieurs projets législatifs, dont certains de grande ampleur, occupent par ailleurs la CHA: la procédure de consultation sur la révision totale de la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF; RSB 622.1) a été lancée fin 2019, et celle sur la révision partielle de la loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (Loi sur le statut particulier, LStP; RSB 102.1) le sera début 2020. La révision partielle de l'ordonnance sur les droits politique (ODP; RSB 141.112) a pu être terminée pendant l'année sous rapport.

L'annulation de la votation sur l'appartenance cantonale de Moutier est entrée en force en 2019. Les modalités de la répétition de la votation doivent maintenant être définies avec les partenaires impliqués.

Enfin, le nouveau logiciel dont le canton s'est équipé pour les élections et les votations a donné satisfaction lors de l'élection réussie du Conseil national et du Conseil des Etats à l'automne 2019.

1.3.2 Compte rendu de la Direction de l'économie publique (ECO)

Situation économique

En 2019, la conjoncture a fléchi en Suisse et dans le canton de Berne. La plupart des branches ont présenté des taux de croissance plus faibles que l'année précédente, l'industrie des biens d'investissement a même enregistré un recul de la création de valeur dans le canton de Berne. La situation sur le marché du travail est cependant restée réjouissante: le taux de chômage a de nouveau légèrement baissé, passant de 1,9 pour cent l'année précédente à 1,8 pour cent (CH: de 2,5 à 2,3 %).

Wyss Academy for Nature à l'Université de Berne

Durant la session de printemps 2019, le Grand Conseil a approuvé le crédit-cadre 2020-2029 pour la Wyss Academy for Nature à l'Université de Berne (dénomination au moment de l'approbation: Wyss Centre Bern). Un centre de recherche et d'application appelé à devenir leader mondial dans le domaine de la nature et de l'humain voit ainsi le jour à l'Université de Berne. Ce centre axé sur la pratique doit permettre d'améliorer la protection de la nature et de l'environnement tout en tenant compte des besoins liés au développement économique et so-

cial. En novembre 2019, le Conseil-exécutif a approuvé le programme de mise en œuvre (programme initial) du Hub de Berne ainsi que le contrat-cadre tripartite conclu entre la fondation Wyss, l'Université de Berne et le canton de Berne. Le contrat a été signé le 13 décembre 2019, si bien que la Wyss Academy peut démarrer ses travaux de mise en place comme prévu au 1^{er} janvier 2020.

Pôle médical de Berne

Lors de la session de printemps 2019, le Grand Conseil a approuvé les subventions d'exploitation pour les années 2021-2024 pour sitem-insel SA à hauteur de CHF 5,6 millions. Le financement initial octroyé pour la période 2017-2020 par la Confédération et le canton sera ainsi reconduit à un niveau nettement inférieur jusqu'à ce que l'autonomie financière soit atteinte en 2025. Les subventions cantonales ne seront versées que si la Confédération participe aux frais d'exploitation dans les mêmes proportions au titre de l'encouragement de la recherche et de l'innovation.

Lors de la session d'hiver 2019, le Grand Conseil a approuvé des subventions d'exploitation de CHF 15 millions pour la période 2021-2024 pour un centre de compétences d'importance nationale dans le domaine du design et de la santé. La subvention cantonale est subordonnée à une participation au financement équivalente de la Confédération. Avec le Swiss Center for Design and Health, le Conseil-exécutif souhaite créer une institution qui développera des solutions basées sur le design pour un système de soins tourné vers l'avenir.

Promotion de l'innovation

Le canton de Berne a continué à renforcer son offre dans le domaine de la promotion de l'innovation. Le développement du Parc suisse d'innovation (site Biel/Bienne) avance comme prévu, les travaux de construction ont pu être effectués dans les délais. Le nouveau bâtiment (pose de la première pierre mai 2019, emménagement fin 2020) réunira sur un seul site l'ensemble des antennes du parc d'innovation, dont la Swiss Smart Factory, qui s'est encore développée entre-temps.

Région capitale suisse

Le directeur de l'économie publique Christoph Ammann était co-président de la Région capitale suisse jusqu'à l'assemblée générale du 30 avril 2019. Au cours de ses deux années de mandat, il a mis l'accent sur le thème de la Smart Capital Region. Dans les domaines du développement de quartiers durables et de la mobilité intelligente, des jalons importants ont été posés: un guide pour les quartiers à énergie positive (QEP) a été développé et plusieurs QEP sont en cours de planification dans le canton de Berne. Le groupe de travail sur les hubs de mobilité a élaboré un concept constitué d'éléments modulaires. Les partenaires qui participent activement à ce projet (CFF, BLS, bernmobil, ewb, canton de Berne, ville de Berne, commune bourgeoise de Berne) prévoient de tester et de mettre en œuvre ce modèle sur les sites de Berne-Wankdorf et Berne-Europaplatz.

Plan sectoriel Biodiversité

L'adoption du plan sectoriel Biodiversité le 28 août 2019 et son entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2019 constituent une grande avancée pour la protection de la nature. Le plan sectoriel fait partie la Stratégie de biodiversité du canton de Berne, qui a pour objectif d'améliorer la diversité des espèces animales et végétales. Le plan sectoriel est contraignant pour les autorités, les communes et les différents organes régionaux; il leur indique où et par quels moyens la biodiversité doit être encouragée et préservée.

1.3.3 Compte rendu de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)

Agenda Intégration

Restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne (NA-BE): appel d'offres pour la recherche de partenaires régionaux et l'encadrement des mineurs non accompagnés

Le canton de Berne est en train d'adapter le domaine de l'asile et des réfugiés à la restructuration décidée à l'échelon fédéral et saisit ainsi les opportunités offertes par la procédure accélérée. Mi-2020, il délèguera à des partenaires régionaux la mise en œuvre opérationnelle de la plupart des tâches liées à ce domaine. Suite à un appel d'offres lancé durant le premier trimestre 2019, le marché a été adjugé en avril 2019. Un recours devant le tribunal administratif est cependant encore pendant fin 2019. Dans le même contexte, un autre appel d'offres public a été organisé en août 2019 pour l'hébergement et l'encadrement des mineurs non accompagnés. La SAP a attribué début novembre 2019 le mandat au prestataire dont l'offre présentait le meilleur rapport qualité-prix. Outre le prix, il a été tenu compte des plans d'hébergement, d'encadrement, d'encouragement, de soutien et d'insertion professionnelle ainsi que de la collaboration avec les milieux économiques et les communes.

Nouvelles bases légales sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés

La nouvelle loi sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés (LAAR) et son ordonnance d'exécution (OAAR) permettent de mettre en œuvre le projet NA-BE, dont les grandes lignes ont été définies dans la stratégie globale arrêtée par le Conseil-exécutif. La LAAR a été adoptée en seconde lecture par le Grand Conseil le 3 décembre 2019. Elle entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2020, tout comme l'OAAR.

Nouvelles listes des hôpitaux de soins aigus somatiques, de psychiatrie et de réadaptation

Soins aigus somatiques (liste 2019)

Le Conseil-exécutif a arrêté en mai 2019 la nouvelle liste des hôpitaux de soins aigus somatiques. Le renouvellement complet de la liste a pour but de maintenir le niveau de qualité élevé des traitements et d'accroître ainsi la sécurité des patients. Le gouvernement l'utilise de manière ciblée pour piloter l'offre de soins hospitaliers. Il poursuit notamment le regroupement des traitements spécialisés afin d'éviter les interventions occasionnelles.

La nouvelle liste est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2019. Le canton y définit les mandats de prestations des hôpitaux de soins aigus et des maisons de naissance habilités à fournir des prestations à la charge de l'assurance obligatoire des soins. Sont concernés 34 sites hospitaliers, dont cinq situés hors du canton, et deux maisons de naissance.

Psychiatrie (liste 2020)

Après celle de soins aigus somatiques, le gouvernement a édicté en novembre 2019 la nouvelle liste des hôpitaux pour la psychiatrie, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Cette dernière remplace la liste précédente, qui datait de 2012. Elle contient d'importantes décisions sur les mandats de prestations accordés à 27 sites hospitaliers, dont un hors canton.

Réadaptation (liste 2020)

Les travaux de refonte de la liste des hôpitaux en réadaptation sont en cours. La procédure de candidature, ouverte à tous les établissements intéressés, est close. La SAP est en train d'examiner les dossiers. Elle prévoit de soumettre le projet de liste au Conseil-exécutif vers mi-2020.

Révision partielle de la loi sur les soins hospitaliers (LSH)

La révision partielle de la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH; RSB 812.11) découle en particulier de trois mandats du parlement cantonal. Un arrêté du Grand Conseil demandait ainsi la création de la base juridique requise pour permettre aux cliniques psychiatriques devenues autonomes le 1^{er} janvier 2017 de continuer à être exemptées d'une rente du droit de superficie et à verser au canton des loyers réduits. Il s'agissait aussi de réaliser la motion 205-2015 Fuchs, Berne (UDC), « Faire connaître l'accouchement confidentiel » ainsi que la motion 131-2018 Marti, Berne (PS), « Médecins-chefs grassement payés: ça suffit! » également adoptée par le Grand Conseil, qui demandait la publication des salaires des médecins-chefs et des médecins-chefes.

1.3.4 Compte rendu de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)

Réduction des primes: allègement pour les familles avec enfants et les jeunes adultes en formation

A partir du début de 2020, une série de mesures sont prévues dans le canton de Berne pour alléger les charges des familles avec enfants et des jeunes adultes en formation à bas et moyens revenus. Dans ce cadre, près de 13 000 assurés supplémentaires auront droit à une réduction de leurs primes, tandis que 50 000 bénéficiaires seront mieux soutenus. Les adaptations de l'ordonnance cantonale sur l'assurance-maladie (OCAMal; RSB 842.111.1) qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2020 permettent de mettre en œuvre un arrêt du Tribunal fédéral de janvier 2019.

Aire de transit pour les gens du voyage étrangers

Une aire de transit pour les Yéniches, les Sinti et les Roms étrangers doit être mise à disposition près de l'aire de repos de Wileroltigen. Le Grand Conseil a autorisé, en date du 13 mars 2019, un crédit de quelque CHF 3,33 millions pour la planification et la réalisation d'une aire de 36 places de stationnement. Le référendum déposé contre ce projet a abouti, raison pour laquelle une votation populaire portant sur le crédit aura lieu en février 2020.

Loi sur le notariat (LN; RSB 169.11)

Suite à l'adoption de deux motions qui demandaient une tarification plus concurrentielle dans le domaine du notariat, le Conseil-exécutif a proposé une modification de la loi. Les nouvelles dispositions prévoyaient d'une part le calcul des émoluments en fonction du temps employé et d'autre part un assouplissement des directives d'organisation du notariat. La Commission de justice a rejeté un changement radical de système en matière d'émoluments de notaire. Un compromis a été trouvé sur ce point: les émoluments devraient être calculés en partie seulement en fonction du temps employé (notamment pour l'établissement d'une cédula hypothécaire ou pour certaines affaires relevant du droit des sociétés), un tarif-cadre échelonné étant appliqué pour la partie restante. Le Conseil-exécutif et la commission sont favorables à ce que les notaires puissent à l'avenir exercer leur métier aussi sous forme de SA ou de Sàrl.

Loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP)

A l'avenir, les enfants présentant un besoin particulier d'encouragement et de protection pourront être soutenus efficacement et bénéficier d'une prise en charge par une instance unique dans le canton de Berne. Tous les foyers pour enfants et adolescents, le placement d'enfants en général ainsi que les aides éducatives ambulatoires doivent être pilotés et financés selon des critères clairs et uniformes. Les résultats de la procédure de consultation sont en cours d'évaluation.

Mesures découlant de la deuxième réforme de la justice

Les différents acteurs du système judiciaire bernois devraient tous apparaître dans la Constitution et dans la loi. La Constitution cantonale (ConstC; RSB 101.1) devrait être révisée de façon à prendre en compte les changements intervenus au niveau de la loi depuis la dernière réorganisation de l'administration de la justice et des tribunaux. Le projet de loi prévoit que l'organisation des autorités judiciaires et certains processus doivent subir des adaptations ponctuelles et être optimisés. En outre, il préconise une amélioration des possibilités de carrière pour les juges de première instance et un assouplissement des règles d'entraide. Enfin, une base juridique sur la rémunération de l'avocat de la première heure imposé par le droit fédéral est introduite dans la loi sur les avocats. La JCE a commandé, à la demande de certains participants à la procédure de consultation, une expertise portant sur la constitutionnalité de la Direction de la magistrature, dont elle attend les résultats.

1.3.5 Compte rendu de la Direction de la police et des affaires militaires (POM)

Exercice du Réseau national de sécurité 2019

Après une première édition en 2014, le deuxième Exercice du Réseau national de sécurité (ERNS) a eu lieu en 2019. L'ERNS vise à évaluer et à développer les structures, l'organisation et les processus à la lumière d'une situation d'urgence complexe. Le scénario de l'ERNS 19 comprenait une menace terroriste durable et des attaques sur des infrastructures critiques. L'exercice d'état-major s'est déroulé du 11 au 13 novembre dans toute la Suisse; dans le canton de Berne, il a surtout mobilisé les membres de l'organe de conduite cantonal. Le rapport final du canton, attendu pour le printemps 2020, présentera les résultats de l'ERNS et formulera des recommandations si nécessaire.

Augmentation des effectifs de la Police cantonale

Les effectifs de la Police cantonale (POCA) ont été examinés conformément à la demande formulée dans la motion 138-2016 Wüthrich, Huttwil (PS), adoptée sous forme de postulat. Le Conseil-exécutif est arrivé à la conclusion qu'une nette augmentation des effectifs de la POCA s'impose eu égard à la situation actuelle en matière de sécurité, aux menaces nouvelles et plus intenses (p. ex. violences extrémistes ou cybercriminalité) et à la comparaison intercantonale de la densité policière. Lors de la session d'été 2019, le Grand Conseil a approuvé la création échelonnée de 360 postes. La mise en œuvre de la première étape (170 nouveaux postes d'ici 2025) est en cours.

Plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire

Un plan directeur a été élaboré afin de mettre en œuvre la stratégie de l'exécution judiciaire. Se fondant sur le besoin de places durant les années à venir, il trace les étapes du renouvellement de l'infrastructure. Le Conseil-exécutif l'a approuvé, la Commission de la sécurité du Grand Conseil en a recommandé l'adoption à l'unanimité et le Grand Conseil a suivi sa commission lors de la session d'automne 2019. Le plan directeur comprend trois phases qui s'étendent sur une durée de 25 ans. Dans un premier temps, il est prévu de construire, dans la région Jura bernois – Seeland, une structure de 250 places combinant un établissement pénitentiaire et une prison régionale.

1.3.6 Compte rendu de la Direction des finances (FIN)

Le Conseil-exécutif a pu présenter début juin 2019 le résultat définitif des comptes du canton de Berne pour l'exercice 2018. Les comptes annuels de 2018 ont clôturé sur un excédent de revenus de CHF 260,9 millions au compte de résultats. L'investissement net, d'un montant de CHF 386,1 millions, a été entièrement financé par des fonds propres. Le solde de financement a atteint CHF 276,6 millions. En ce qui concerne les amortissements immédiats d'investissements financés par des Fonds, le Contrôle des finances (CF) a indiqué que l'article 1b, alinéa 1, lettre h de l'ordonnance sur le pilotage des finances et des prestations (OFP; RSB 621.1) enfreint l'article 17 de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0) qui

lui est supérieure. C'est en même temps ce qui a motivé l'opinion avec réserve que le CF a émise. Le CF et la Commission des finances (CFin) ayant néanmoins recommandé et demandé au Grand Conseil d'approuver les comptes de l'exercice, celui-ci a adopté le rapport de gestion et les comptes annuels de 2018 lors de la session d'automne 2019. Le Grand Conseil a aussi approuvé en novembre 2019 la modification de la LFP au 1^{er} janvier 2020 qui était nécessaire pour éliminer la différence. Les comptes de l'exercice 2018 sont les seconds comptes annuels établis selon les principes du MCH2 conforme aux IPSAS. Grâce à différentes mesures, la qualité de la clôture des comptes a pu être nettement améliorée, par rapport à la première clôture annuelle réalisée selon le MCH2/IPSAS. Ces mesures vont être poursuivies, et au besoin adaptées, pour permettre de garantir à nouveau la qualité des comptes annuels qui prévalait avant l'introduction du MCH2/IPSAS.

En 2019, la Direction des finances a de nouveau dirigé et coordonné le processus de planification cantonal, en vue de l'élaboration du budget 2020 et du plan intégré mission-financement 2021 à 2023. Le processus de planification 2019 a été principalement marqué par l'augmentation des besoins d'investissement qui s'annonce pour les exercices 2022 à 2028. Au vu de la hausse des investissements nécessaires, la Direction des finances a soumis au Conseil-exécutif une « planification prévisionnelle concernant l'investissement net ordinaire » sur la base de laquelle celui-ci a décidé de reporter de cinq ans plusieurs projets d'investissement et d'abandonner purement et simplement un projet. En outre, le Conseil-exécutif a arrêté un « plan B » dans le cadre de cette planification, pour le cas où le Fonds de financement des projets d'investissement stratégiques qu'il propose serait refusé. Le Grand Conseil ayant décidé de ne pas entrer en matière sur cette solution de Fonds lors de sa session d'automne 2019, la Direction des finances a élaboré, avec le concours de la TTE, des bases permettant l'ouverture d'un dialogue entre une délégation gouvernementale et les présidences de la CFin et de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT). Lors de la session d'hiver 2019, le Grand Conseil a approuvé le budget 2020 et le plan intégré mission-financement 2021 à 2023 par une forte majorité des voix lors du vote final.

Durant la session d'hiver 2019, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité le projet de modification de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP), qui a transcrit dans la loi les enseignements tirés de l'introduction du MCH2 conforme aux IPSAS.

Après un appel d'offres public organisé en 2018, il a été possible au premier semestre 2019 d'évaluer et d'engager un partenaire pour implémenter le projet ERP (Enterprise Resource Planning, progiciel de gestion intégré [PGI]). Ce partenaire est chargé de la mise en œuvre de SAP dans l'administration cantonale. Un avant-projet a été lancé en juillet 2019. Les exigences détaillées concernant le futur système ERP sont établies jusqu'en juin 2020 dans le cadre de quelque 180 ateliers, dans le domaine des processus de support (finances, personnel et logistique). Les conditions-cadre en la matière sont les principes stratégiques

arrêtés par le Conseil-exécutif, comme par exemple la simplification, l'harmonisation et la standardisation. Durant sa session d'hiver 2019, le Grand Conseil a approuvé la demande de crédit destiné à financer la première étape du projet ERP.

A la session de printemps 2019, le Grand Conseil a adopté la révision de la loi sur le personnel (LPers; RSB 153.01) au 1^{er} janvier 2020. Outre d'autres points de révision, ce texte porte essentiellement sur l'introduction de l'horaire de travail fondé sur la confiance pour les cadres supérieurs de l'administration cantonale. Lors de sa séance du 6 novembre 2019, le Conseil-exécutif a adopté les dispositions d'exécution correspondantes sur l'horaire de travail fondé sur la confiance, qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2020 dans l'ordonnance sur le personnel (OPers; RSB 153.011.1).

Le 1^{er} janvier 2020, une base légale formelle a été créée dans la loi sur le personnel (LPers) et dans la nouvelle ordonnance sur les données secondaires de communication (ODSC; RSB 153.011.5) pour le traitement de données secondaires résultant de l'utilisation des outils électroniques par les agents et agent·es de l'administration cantonale. Afin de protéger le personnel cantonal du traitement non autorisé des données électroniques, celui-ci n'est permis que dans les cas dont la loi dresse la liste explicite et exhaustive. L'ordonnance sur les données secondaires de communication concrétise les dispositions de la LPers.

La seconde stratégie relative au personnel a été élaborée en 2019 sous la houlette de la Direction des finances, et approuvée par le Conseil-exécutif en décembre. Elle repose sur les quatre orientations stratégiques qui avait déjà fait leurs preuves pour la première stratégie élaborée en 2015. Vingt-et-une mesures concrètes ont été définies à partir d'un plan de mise en œuvre pour la période de 2020 à 2023.

La première lecture de la révision 2021 de la loi sur les impôts a eu lieu lors de la session parlementaire d'hiver 2019. Le Grand Conseil s'est aligné sur toutes les propositions communes du Conseil-exécutif et de la CFin. Il soutient ainsi la mise en œuvre efficace de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) dans le canton de Berne. Concernant le seul point sur lequel leurs avis divergeaient, le Grand Conseil a repris la proposition du Conseil-exécutif, augmentant ainsi la déduction maximale pour frais de garde des enfants par des tiers, qui passe ainsi de CHF 8000 à CHF 16 000.

Lors de cette lecture également, le Grand Conseil a réglementé dans la loi sur les impôts sa compétence pour fixer la valeur médiane cible dans le cadre de l'évaluation générale de 2020. Cette disposition complémentaire fait suite à un arrêt du Tribunal fédéral rendu fin août 2019, selon lequel le Grand Conseil n'est pas compétent pour fixer par décret la valeur cible de l'évaluation générale. La médiane cible sera déterminée dans le cadre de la révision du Décret sur l'évaluation générale (DEG; RSB 661.543), durant la session de printemps 2020.

Le Conseil-exécutif a approuvé le 3 février 2016 la stratégie TIC du canton de Berne 2016 à 2020 (ACE 105/2016). Sa mise en œuvre, dans le cadre du programme IT@BE, doit s'achever d'ici 2021. Les travaux de ce programme se sont poursuivis selon les prévisions en 2019 : trois nouveaux projets ont été achevés (PPM@BE, UserMgmt@BE et ITSM@BE), après la clôture de deux précédents en 2018. La normalisation et la centralisation des infrastructures TIC progressent également comme prévu dans le cadre du projet Rollout@BE : ainsi la FIN, la SAP, la CHA et une bonne partie de la JCE ont-elles par exemple été migrées vers le poste de travail standardisé et le support TIC centralisé.

En septembre 2018, le Conseil-exécutif avait adopté la stratégie de propriétaire actualisée de Bedag Informatique SA et remis à la CFin son rapport sur le postulat 028–2016 Köppli, Berne (pvl), « Vente de Bedag Informatique SA ». Du fait des analyses complémentaires demandées par la CFin, le Conseil-exécutif a retiré ce rapport en février 2019. Ce document a été complété d'un rapport complémentaire fin 2019, après de nouvelles expertises externes. Il doit maintenant être soumis à la CFin et au Grand Conseil pour la session d'été 2020.

Les travaux d'élaboration de la loi sur l'administration numérique (LAN) ont commencé à l'automne 2019, en collaboration avec la Chancellerie d'Etat. Il s'agit de créer les bases légales de la mise en œuvre de la Stratégie pour une administration numérique. En décembre 2019 ont également débuté les travaux d'introduction dans le canton de Berne du droit des marchés publics entièrement révisé au niveau national (Accord intercantonal sur les marchés publics, AIMP).

Compte rendu relatif à la déclaration de planification et aux motions pour publication dans les comptes annuels de 2019

Lors de sa session d'automne 2018, le Grand Conseil a adopté une déclaration de planification de la CFin dans le cadre de l'examen des comptes annuels de 2017. Ce texte demande au Conseil-exécutif d'examiner l'utilité d'une comptabilité fondée sur les normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards) ainsi que les conséquences d'un éventuel abandon de ces normes.

Par ailleurs, lors de sa session d'hiver 2018, le Grand Conseil a approuvé deux motions demandant une simplification des finances et de la comptabilité dans le canton de Berne.

Le Conseil-exécutif rend compte ci-après au Grand Conseil de la mise en œuvre de la déclaration de planification et des deux interventions parlementaires.

Déclaration de planification 3 de la Commission des finances concernant les comptes annuels de 2017 («Utilité d'une comptabilité fondée sur les normes IPSAS et conséquences d'un éventuel abandon de ces normes»)

Adoptée le 26 novembre 2018 par 125 voix contre 17 et 4 absentions, cette déclaration de planification demande au Conseil-exécutif d'évaluer l'utilité d'une comptabilité fondée sur les IPSAS ainsi que les conséquences d'un éventuel abandon de ces normes.

La FIN s'est adjoint le concours de spécialistes externes pour procéder à l'évaluation demandée, dont elle a présenté les résultats à la CFin.

Les analyses ont montré qu'en raison de leur densité normative les normes IPSAS, si elles sont intégralement appliquées, sont le meilleur outil pour présenter les comptes de manière fidèle à la réalité. Mais à l'heure actuelle, aucun canton ni la Confédération n'appliquent ces normes dans leur intégralité. Quelques cantons (Bâle-Ville, Genève, Lucerne et Zurich) en utilisent une version allégée (IPSAS Moins), avec des différences et des dérogations propres à chacun.

Depuis 2017, le canton de Berne établit et présente ses comptes conformément au modèle comptable harmonisé MCH2. En raison de l'introduction de ce nouveau modèle, le patrimoine a été réévalué (retraitement) et le canton a renoncé à des amortissements supplémentaires (à l'exception des financements spéciaux). Il s'appuie également sur les normes IPSAS. En théorie, il serait envisageable de se référer encore plus étroitement à ces normes voire de les appliquer intégralement.

Toutefois, les nombreuses dérogations aux IPSAS (cf. art. 1b de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations [OF ; RS 621.1]) donnent une bonne idée du chemin à parcourir pour passer de la situation actuelle, où la comptabilité s'appuie sur les IPSAS, à une application de ces normes au sens strict. Cette démarche limiterait encore plus le pilotage politique des finances. Il deviendrait impossible, par exemple, d'amortir immédiatement les investissements réalisés au moyen d'un financement spécial. L'application des IPSAS alourdirait en outre la charge de travail administratif (on pense en particulier à la consolidation intégrale, à la délimitation des impôts et aux engagements envers les caisses de pension) et, de manière générale, accroîtrait fortement le nombre de règles à respecter.

Les conséquences d'un abandon des IPSAS, par contre, sont faciles à cerner. Le fait de ne plus s'appuyer sur ces normes simplifierait considérablement le travail de l'administration, du CF et des autorités politiques. Ce serait en outre un facteur de clarté puisqu'il n'y aurait qu'un corpus de règles à appliquer, en l'occurrence le MCH2, pour établir et présenter les comptes dans le canton de Berne. La coexistence actuelle entre deux corpus normatifs (MCH2 et IPSAS) n'est avantageuse ni du point de vue de la rationalité administrative ni du point de vue politique

(comment structurer la comptabilité cantonale lorsque des options offertes par le MCH2 sont interdites par les IPSAS ?). L'abandon des IPSAS rendrait superflues les dérogations figurant actuellement dans l'OFP et les explications afférentes dans les comptes annuels. Il n'y aurait plus que les dérogations par rapport au MCH2 à déclarer. Les règles actuelles d'établissement des comptes n'auraient pas besoin d'être modifiées. Il faudrait simplement conserver le principe de la présentation des comptes fidèle à la réalité et l'ancrer dans la loi (loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations [LFP ; RSB 620.0]).

Pour ces raisons, le Conseil-exécutif souhaite abandonner les normes IPSAS, démarche que la CFin et le CF ont accueillie positivement.

Le canton de Berne établira ainsi ses comptes en se basant uniquement sur le MCH2. Les nombreuses dérogations aux normes IPSAS seront biffées de l'OFP et le principe de la présentation des comptes fidèle à la réalité sera inscrit au niveau de la loi (LFP), conformément aux préconisations du MCH2. Ce principe de présentation des comptes sera rajouté dans la LFP lors de sa révision en lien avec l'introduction d'un Enterprise Resource Planning System (ERP) au 1^{er} janvier 2023.

Motion 176-2018 Kipfer, Münsigen (PEV). Simplification des finances et de la comptabilité dans le canton de Berne: réorganisation des unités comptables

Le Grand Conseil a transmis cette motion au Conseil-exécutif le 26 novembre 2018, par 116 voix contre 25 et 3 abstentions. La motion demande une simplification des finances et de la comptabilité dans le canton de Berne.

Le Conseil-exécutif prévoit de réaliser la simplification demandée dans le cadre du projet ERP. En vue de l'introduction de ce progiciel de gestion intégré, il a arrêté dès septembre 2017 des principes supérieurs qui prévoient notamment des simplifications dans les finances et la comptabilité et qui vont donc dans le sens de la motion 176-2018. Dans ce contexte, il a arrêté un autre principe supérieur par l'ACE 1012/2017: «Les fonctions de support dans les domaines des finances, du personnel et de la logistique (au niveau de l'ensemble du canton et au niveau des Directions) doivent s'adapter aux standards d'une plateforme ERP en suivant une démarche harmonisée, et non pas l'inverse. Il faut définir les processus de manière aussi complète que possible et organiser les flux de travail en conséquence. Il est important de viser la simplicité des structures et d'éviter des développements propres au canton. Les dérogations devront être approuvées par le Conseil-exécutif».

Depuis, le projet ERP avance à grands pas. Le 3 juillet 2019, le Conseil-exécutif a pris acte de l'achèvement de la phase de conception par l'ACE 752/2019. Il a également donné le feu vert à la phase de réalisation.

Dans le courant de l'été 2019, la FIN s'est adjoint le concours de la TTE et de la POM pour étudier l'avenir de la comptabilité et de l'établissement des comptes de l'ensemble des Directions dans le cadre de l'avant-projet d'ERP.

À l'automne 2019, le comité de projet ERP a adopté une décision de principe selon laquelle il n'y aurait plus qu'une seule structure comptable pour chaque DIR/CHA/JUS. Les seules dérogations possibles devront être fondées sur une prescription légale ou sur la nécessité d'une protection des données renforcée. Cela signifie qu'il n'y aura plus que 13 unités comptables, au lieu des 60 actuelles. Les bases seront ainsi en place pour centraliser la comptabilité au niveau des DIR/CHA/JUS puis, lors d'une troisième étape, pour en transférer la tenue dans des centres de services partagés (CSP). Grâce à cette simplification des finances et de la comptabilité, les services des finances décentralisés seront fortement optimisés et déchargés. Les connaissances et les compétences techniques pourront ainsi être concentrées, ce qui permettra de planifier et mettre à disposition les ressources en fonction des besoins. Le controlling sera défini à l'échelon supérieur par la FIN et les responsabilités en matière de pilotage seront fixées par voie d'ordonnance.

Le 3 décembre 2019, le Grand Conseil a approuvé un crédit-cadre de CHF 78,3 millions pour la réalisation et la mise en place du projet ERP (AGC 254/2019).

Voici donc, en résumé, ce que l'on peut dire au Grand Conseil au sujet des demandes formulées dans la motion 176-2018:

1. L'adaptation législative prévue renforce le pouvoir d'instruction de la FIN.
2. Les structures sont fortement simplifiées et l'établissement des comptes annuels est centralisé au niveau des Directions.
3. Les processus standard sont pris en compte dans les référentiels de compétences si bien que les membres du personnel peuvent être formés et employés conformément aux cahiers des charges et en fonction des aptitudes requises.

Motion 177-2018 Kipfer, Münsigen (PEV). Simplification des finances et de la comptabilité dans le canton de Berne: bilan du projet MCH2 et définition des normes de demain

Le Grand Conseil a transmis cette motion au Conseil-exécutif le 26 novembre 2018, par 112 voix contre 26 et 3 abstentions. Comme la motion 176-2018, elle demande une simplification des finances et de la comptabilité dans le canton de Berne, mais aussi un bilan du projet d'introduction du MCH2 et la présentation de mesures portant sur l'organisation des projets à venir, l'établissement des comptes, la collaboration avec le CF et la structure organisationnelle de la gestion des finances.

La FIN a élaboré un rapport final sur le projet d'introduction des normes MCH2 et IPSAS. Ses enseignements ont déjà été utili-

sés pour optimiser l'organisation, la structure et les processus du projet ERP en cours. Voici en bref ce qui ressort de ce rapport en lien avec les points soulevés dans la motion :

- Les projets à venir, en particulier ERP, doivent être systématiquement réalisés en suivant la méthode de gestion de projet HERMES. Cet outil soutient le pilotage, la conduite et l'exécution de projets ayant des caractéristiques et des niveaux de complexité variés. HERMES possède une structure claire, simple et compréhensible. Il s'agit d'une méthode modulaire et extensible.
- Dans le nouveau système ERP (de SAP), la comptabilité sera tenue selon la norme SAP Best Practice. Les processus actuels ont été analysés, avec le concours de spécialistes SAP, pour identifier les potentiels de simplification et d'optimisation. La future organisation et les futurs processus reposeront sur deux concepts élaborés dans le cadre du projet ERP, le concept d'organisation des affaires et le concept d'optimisation et de structuration des finances et de la comptabilité.

Les travaux réalisés dans le cadre du projet ERP ont montré qu'une standardisation au niveau des structures comptables permettra un déroulement uniforme des processus. Jusqu'ici, on n'a identifié qu'un faible nombre de dérogations (GAPs) par rapport à la norme SAP. La comptabilité cantonale pourra ainsi être tenue selon des directives uniformes. De plus, l'application de la norme est bien cadrée par des processus standard clairs et rationnels. Outre l'abandon des IPSAS dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de planification 3 relative aux comptes annuels de 2017, il est proposé de définir les futurs principes d'établissement des comptes en se référant uniquement au MCH2.

- Depuis l'entrée en vigueur d'une révision partielle de la LFP au 1^{er} janvier 2020, il n'y a plus de bilan d'exploitation. Cela signifie que la comptabilité financière et la comptabilité d'exploitation ont des périmètres d'évaluation en grande partie uniformisés.
- À partir du 1^{er} janvier 2023, le pilotage ne se fera plus par groupes de produits (enveloppe budgétaire), mais par comptes de centres de profit basés sur la comptabilité financière. De ce fait, la comptabilité analytique sera fortement simplifiée dans la moitié des offices environ. Seuls les offices ayant des liens comptables avec l'extérieur (p.ex. calcul d'émoluments, coûts complets à fournir à des services extérieurs, comme la Confédération) devront continuer de tenir une comptabilité analytique développée. La clôture de la comptabilité analytique sera effectuée au niveau du groupe. La centralisation de la gestion des données de base dans SAP offrira d'autres potentiels d'allégement.
- Avec le concours du CF, la FIN a analysé les interfaces et pris diverses mesures pour améliorer la collaboration (p.ex. renforcement des échanges). La collaboration doit se dérouler dans un cadre ouvert, transparent et constructif, qui privilégie le dialogue.

- La centralisation prévue au niveau des DIR/CHA/JUS ainsi que la réduction de la comptabilité analytique à une présentation purement financière (reflétant fidèlement la réalité) simplifieront les finances et la comptabilité du canton de Berne.

L'analyse du projet a montré que la complexité technique représentait un très grand défi pour tous les personnels concernés. À cela se sont ajoutés la durée exceptionnellement longue du projet et le report de la date de son entrée en vigueur. Il est important de relever à ce propos que le retraitement de la valeur du patrimoine administratif au 1^{er} janvier 2017 a entraîné pour les unités comptables une charge de travail très importante et techniquement difficile, que le personnel a dû assumer en plus des affaires courantes.

D'où cet enseignement pour les projets à venir : il faut éviter de surcharger les projets sur le plan du contenu et, dans la mesure du possible, limiter leur durée ou au moins les diviser en étapes.

L'un des facteurs, et non des moindres, qui par moment mobilise beaucoup de ressources en personnel et en temps concerne les divergences d'opinion technique entre l'administration ou le Conseil-exécutif et le CF. Malgré l'appel à des spécialistes externes, ces divergences n'ont pas pu être totalement éliminées. Cela tient en partie aux consignes supérieures de la politique financière et à la Constitution du canton de Berne (frein à l'endettement appliqué au compte des investissements) ainsi qu'aux dispositions de la législation spéciale (financements spéciaux et Fonds) : bien qu'elles ne soient pas conformes aux principes d'établissement des comptes sur certains points, elles n'ont pas pu être adaptées pour des raisons politiques.

En résumé, on peut observer que l'adoption d'un nouveau modèle d'établissement des comptes requiert un processus continu d'apprentissage et d'amélioration ainsi que des échanges ouverts et permanents entre toutes les autorités et les personnes impliquées. Comme les normes comptables évoluent en permanence, ces principes conserveront toute leur importance à l'avenir.

1.3.7 Compte rendu de la Direction de l'instruction publique (INS)

Formation et culture

Dans le cadre de l'augmentation des traitements arrêtée au 1^{er} août 2019, 1,5 pour cent de la masse salariale a été affecté à la progression individuelle des traitements. Comme les années précédentes, une part de ce pourcentage a pu être utilisée pour combler partiellement le retard salarial de certains membres du corps enseignant. Cette affectation a permis de concrétiser un élément important de la révision partielle de la législation sur le statut du corps enseignant (LES ; RSB 430.250) de 2013.

Le gouvernement a octroyé un crédit pour la protection du site néolithique de Sutz-Lattrigen, classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO. En outre, il a adapté le tableau des subventions pour les monuments historiques servant à calculer les aides finan-

cières en fonction des taux applicables par la Confédération et a approuvé la modification de l'ordonnance sur l'encouragement des activités culturelles (OEAC ; RSB 423.411.1). Le Conseil-exécutif a par ailleurs approuvé les contrats de prestations avec les institutions culturelles dans les régions Berne-Mittelland et Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois, le Musée Alpin Suisse, la Bourse Suisse aux Spectacles et la Fondation de l'abbatiale de Bellelay. Le contrat de prestations avec l'association fOrum culture a, quant à lui, été soumis à l'approbation du Grand Conseil.

Le Conseil-exécutif a arrêté, à l'intention du Grand Conseil, le rapport «Développement immobilier du site de l'Hôpital de l'Île et de la Faculté de médecine de l'Université de Berne. Fondements stratégiques et de planification». A l'unanimité, le Parlement a pris connaissance de ce rapport lors de la session de novembre 2019. Ce document présente la stratégie d'extension du site de l'Hôpital de l'Île convenue entre le canton, le groupe de l'Île et l'Université et justifie la nécessité d'investir dans ce projet.

En novembre 2019, le Conseil-exécutif a élu Donald Vogt et Markus Ruprecht respectivement comme membre et président du conseil d'école de la Haute école spécialisée bernoise, et a réélu Monika Eichelberger-Gerber et Hans-Martin Wahlen comme membres du conseil pour un nouveau mandat de quatre ans.

Le nouveau plan d'études a été mis en œuvre dans les gymnases germanophones pour la troisième année de formation. Les concepts relatifs à l'acquisition des compétences disciplinaires de base requises pour les études supérieures par les gymnasiens et gymnasiennes sont introduits de manière échelonnée. Ils visent à garantir l'accès sans examen aux hautes écoles. En outre, dans le domaine des STIM, l'informatique est devenue une discipline obligatoire.

Sur la base du nouveau règlement suisse relatif à la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale, la formation a été révisée et orientée sur les institutions de formation supérieures dans les secteurs de la santé, du travail social et de la pédagogie, où il manque du personnel qualifié.

Les différentes mesures en matière de placement des élèves et en matière de solutions transitoires ont permis d'augmenter le nombre d'élèves étrangers accédant au degré secondaire II et le taux de diplômés parmi ces élèves. Par ailleurs, le projet «Ecoles professionnelles 2020» a été lancé en vue d'optimiser le pilotage des écoles professionnelles. Il prévoit une répartition optimale des métiers sur les sites scolaires.

Le Grand Conseil ayant pris connaissance, à l'unanimité, de la Stratégie sur la pédagogie spécialisée, le Conseil-exécutif a mis en consultation une révision de la loi sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.10) lors du second semestre 2019.

En outre, il a inscrit au budget 2020 les coûts liés au relèvement de la classe de traitement du corps enseignant du degré primaire, de l'école enfantine et des écoles de musique. Ces enseignants et enseignantes passent ainsi de la classe de traite-

ment 6 à la 7. Ce relèvement découle d'une comparaison avec les salaires des enseignants et enseignantes d'autres cantons.

1.3.8 Compte rendu de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)

Les travaux du projet d'envergure «Avenir de la gare de Berne» avancent bien. Les travaux de la compagnie RBS ont toutefois été retardés en raison de recours. Une analyse approfondie par un groupe de travail coordonné par la Confédération a révélé que ce retard ne pourrait être rattrapé ni par une optimisation du calendrier de travaux, ni par des solutions de construction alternatives. La mise en service de la gare RBS devrait avoir lieu fin 2027. Le Tribunal fédéral a rejeté un recours contre la nouvelle ligne de tram Berne-Ostermundigen. Les travaux de construction ont ainsi pu avancer, l'accent étant mis sur la boucle de rebroussement à Oberfeld et la gare d'Ostermundigen comme nœud de transport. Sur l'initiative et grâce à la médiation de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga et du conseiller d'Etat Christoph Neuhaus, les CFF et la société BLS ont pu trouver une solution à l'amiable concernant la concession de trafic grandes lignes. Depuis décembre 2019, la société BLS circule de nouveau sur les lignes longue distance, par exemple sur la ligne Berne-Bienne.

Le 20 décembre 2019, la centrale nucléaire de Mühleberg a été définitivement déconnectée du réseau après 47 ans d'exploitation. Les travaux de démantèlement ont aussitôt commencé; ils devraient être terminés en 2031. En février 2019, le peuple bernois a rejeté de justesse la modification de la loi sur l'énergie (LCEn ; RSB 741.1). Une analyse VOX a montré qu'une grande partie de la population soutient malgré tout les objectifs de la politique énergétique cantonale et qu'elle est favorable aux mesures contre le réchauffement climatique. Pour réduire les émissions de CO₂, le programme d'encouragement cantonal a été complété par des mesures immédiates. Le canton promeut le remplacement des chauffages à mazout et participe aux coûts d'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques.

Le nouveau Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee (HSM), un centre de compétences suprarégional qui assure le suivi d'enfants atteints d'une déficience auditive et de troubles du langage, a été inauguré en octobre 2019. Le complexe comprend une salle de sport polyvalente ainsi que des locaux de formation et de thérapie. Le lancement des travaux du campus de Bienne est quant à lui retardé en raison d'un litige avec un riverain. L'appel d'offres à des entreprises totales a en outre dû être interrompu, les offres reçues dépassant le cadre financier fixé par le canton. Des experts externes clarifient actuellement les raisons de cette situation. La mise en service du campus de Bienne devra donc être reportée d'un an au moins. Lors de la session d'hiver 2019, le Grand Conseil a approuvé le crédit d'engagement pour le projet du campus de Berthoud et pour le projet d'extension du gymnase de Thoune sur le site de Schadau. Pour renforcer le site médical de Berne, il est en outre prévu d'agrandir la Faculté

de médecine de l'Université de Berne et de la concentrer sur le site de l'Île. Un centre de recherche et de formation sera construit dans un premier temps. Le crédit d'étude a été approuvé par le Grand Conseil lors de la session d'hiver 2019.

La procédure de participation pour le projet de réaménagement du réseau routier de Berthoud – Oberburg – Hasle a été finalisée. Le projet suscite une large adhésion. La Confédération a également reconnu que le contournement d'Oberburg dans le cadre du projet d'agglomération de Berthoud donne droit à des subventions. Les travaux pour le réaménagement du réseau routier d'Aarwangen sont en bonne voie. Le projet sera soumis à l'été 2020 aux procédures publiques de participation et d'autorisation. Suite à une vive opposition au projet de contournement Ouest de Bienne par l'A5, le canton a mis sur pied un groupe de dialogue en vue d'une optimisation du projet. Les résultats seront connus à la mi-2020. Plusieurs projets consécutifs au contournement de Thoune par le nord ont pu être terminés au cours de l'été 2019 dans le centre-ville de Thoune. Le régime de circulation mis en place fonctionne bien. Des mesures d'optimisation devront être examinées en raison de bouchons fréquents sur la rive droite du lac de Thoune et au Lauitor. Le canton de Berne et la ville de Thoune prévoient d'approfondir et de développer un premier contrôle d'efficacité. En ce qui concerne la protection contre les crues de l'Aar entre Thoune et Berne, la réalisation des différents projets est en cours.

Lors de la session d'hiver 2019, le Grand Conseil a adopté sans opposition la modification de la loi sur la régle des mines (LRéMi; RSB 931.1). L'utilisation du sous-sol public est ainsi clairement réglée et requiert désormais une concession cantonale. Suite à la détection dans l'eau potable de résidus de chlorothalonil provenant de zones d'agriculture intensive, le Conseil-exécutif avait déposé auprès de la Confédération une demande pour l'interdiction immédiate de ce fongicide. En décembre 2019, l'Office fédéral de l'agriculture a annoncé sa décision de retirer immédiatement l'autorisation de mise en circulation des produits contenant du chlorothalonil.

Suite à la réforme des Directions, l'Office de l'information géographique ainsi que l'Office de la coordination environnementale et de l'énergie seront détachés de la TTE au 1^{er} janvier 2020. Cette dernière s'appellera désormais Direction des travaux publics et des transports (DTT).

1.4 Politique du personnel

1.4.1 Évaluation générale de la situation

La seconde stratégie relative au personnel a été élaborée en 2019 sous la houlette de la FIN, et approuvée par le Conseil-exécutif en décembre. Elle repose sur les quatre orientations stratégiques qui avait déjà fait leurs preuves pour la première stratégie élaborée en 2015. Vingt-et-une mesures concrètes ont été définies à partir d'un plan de mise en œuvre pour la période de 2020 à 2023.

1.4.2 Aspects juridiques

Lors de sa séance du 6 novembre 2019, le Conseil-exécutif a adopté les dispositions d'exécution de l'horaire de travail fondé sur la confiance, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020 avec l'ordonnance sur le personnel (OPers; RSB 153.011.1).

1.4.3 Conditions d'emploi

L'objectif d'adapter au niveau du marché les allocations pour travail de nuit ou de fin de semaine et les indemnités pour service de garde, qui était formulé dans la première stratégie relative au personnel, a encore pu être atteint en 2019. Le Conseil-exécutif a tenu compte dans le budget 2020 des moyens nécessaires à l'augmentation de ces allocations et indemnités.

1.4.4 Politique salariale

Le budget 2019 prévoyait d'affecter 0,7 pour cent de la masse salariale à des mesures salariales. De plus, une part de 0,8 pour cent de la masse salariale provenant des gains de rotation a pu être utilisée pour des mesures salariales, comme les années précédentes. Les gains de rotation résultent des départs à la retraite de collaborateurs et collaboratrices remplacés par des plus jeunes qui touchent un salaire moins élevé, si bien que l'utilisation de ces gains n'entraîne pas d'augmentation de la masse salariale globale. Au 1^{er} janvier 2019, 1,5 pour cent de la masse salariale a été consacré à la hausse individuelle des traitements du personnel cantonal, ce qui a permis d'atteindre à nouveau l'objectif de la stratégie relative au personnel pour 2016 à 2019 consistant à adapter au niveau du marché les allocations pour travail de nuit ou de fin de semaine et les indemnités pour service de garde. De plus, il a été possible de réduire encore les retards salariaux constatés par rapport au niveau moyen des salaires de la concurrence.

L'un des principaux défis que la politique salariale devra encore relever ces prochaines années consistera à mettre à disposition suffisamment de moyens pour la progression individuelle des traitements et pour la compensation du renchérissement éventuel, afin d'éviter que les écarts de salaires ne se creusent à nouveau.

1.4.5 Formation et perfectionnement

En 2019, quelque 494 personnes ont été formées à 25 professions. En participant de nouveau au salon bernois de la formation professionnelle (Berner Ausbildungsmesse), à l'automne 2019, le canton de Berne a pu se faire mieux connaître en tant qu'entreprise d'apprentissage. Le réseau de stages pour les anciens apprentis et apprenties sans emploi de l'administration cantonale a permis d'offrir à 29 personnes un stage d'une durée de 3 à 4 mois.

Le programme central des cours de formation et de perfectionnement a de nouveau suscité une forte demande en 2019. Les participants et participantes jugent l'offre de très bonne qualité et proche de la pratique.

1.4.6 Égalité

Après la Stratégie contre le harcèlement sexuel, l'administration cantonale s'est également dotée d'une Stratégie contre le harcèlement moral. La procédure applicable est la même dans les deux cas.

En 2019, les Directions, la Chancellerie d'Etat et les autorités judiciaires ont évalué l'avancement de la mise en œuvre des Directives sur l'égalité. Les « indicateurs relatifs au genre » constituent d'importants paramètres pour promouvoir et ancrer l'égalité des sexes dans les services administratifs.

Avec 46,7 pour cent, la représentation des femmes au sein du personnel cantonal n'est que légèrement inférieure à celle des hommes, mais les femmes travaillent nettement plus souvent à temps partiel (femmes : 61,2 %/hommes : 18,7 %). Le pourcentage de femmes parmi les cadres supérieurs (classes de traitement 27 à 30) atteint désormais environ 40 pour cent, ce dont on peut se féliciter.

L'analyse de la progression des traitements montre qu'en 2019, les appréciations sont globalement plus équilibrées entre les deux sexes que les années précédentes, mais que pour l'ensemble du personnel cantonal, les écarts continuent à dépasser le seuil de tolérance fixé à 5 points de pourcentage pour le relevé de l'égalité homme-femme. Les hommes sont notés A+ plus souvent que les femmes, ce rapport étant inversé pour l'appréciation A. L'institution, la classe de traitement, le degré d'occupation et l'âge jouent aussi un rôle dans l'attribution des appréciations. Le Conseil-exécutif a chargé les personnes dirigeantes de tenir compte de l'existence de biais d'évaluation lors de la préparation de l'entretien d'évaluation périodique (EEP), afin d'éviter les jugements biaisés. De plus, l'Office du personnel a organisé en mai 2019 un forum sur ce thème destiné aux cadres, afin de les sensibiliser davantage.

1.4.7 Indicateurs

Comparaison entre effectif actuel et effectif cible en équivalents plein temps	Effectif actuel en décembre 2019				Effectif cible*	
	Nombre de personnes	Engagements à durée indéterminée	Engagements à durée déterminée	Total	Nombre de personnes	Différence par rapport à effectif actuel
Conseil-exécutif	7	7.0	0.0	7.0	7.0	0.0
Contrôle des finances	27	22.9	0.8	23.7	24.0	-0.3
Chancellerie d'État	97	72.2	4.9	77.1	80.2	-3.1
Services parlementaires	24	15.8	0.3	16.1	16.6	-0.5
Direction de l'économie publique (sauf Caisse de chômage [CCh] et Service de l'emploi [ORP])	893	631.9	38.4	670.3	681.4	-11.1
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale	482	334.0	22.5	356.5	362.2	-5.7
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (sauf Eglises nationales)	1 056	827.9	34.7	862.6	883.8	-21.2
Eglises nationales (sauf Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques)	561	379.9	28.3	408.1	417.7	-9.6
Direction de la police et des affaires militaires	4 456	3 888.9	92.2	3 981.1	4 149.3	-168.2
Direction des finances	1 136	974.6	29.2	1 003.7	1 009.2	-5.5
Direction de l'instruction publique	1 591	961.8	90.5	1 052.3	1 032.0	20.3
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie	885	777.2	10.5	787.7	802.4	-14.7
Autorité de surveillance de la protection des données	6	5.0	0.0	5.0	5.2	-0.2
Autorités judiciaires et Ministère public	941	708.3	39.4	747.7	762.3	-14.6
Total I	12 144	9 607.3	391.7	9 999.0	10 233.0	-234.0
CCh et ORP (Direction de l'économie publique)	462	343.0	72.7	415.7	—	—
Total II	12 606	9 950.3	464.4	10 414.7	—	—

* L'effectif cible correspond à l'état des postes autorisé. Il tient compte, outre des postes vacants, d'une petite réserve à titre de marge de manœuvre. Le total des engagements à durée indéterminée ne doit pas dépasser l'effectif cible. Le membre compétent du Conseil-exécutif, le chancelier ou la chancelière, la Direction de la magistrature peuvent autoriser des engagements à durée déterminée entraînant un dépassement de l'effectif cible.

Indicateurs concernant le personnel au 31. 12. 2019**(employé-e-s touchant un salaire mensuel, sauf personnel de nettoyage, personnes en apprentissage et stagiaires)**

Structure du personnel	Hommes	Femmes	Total
Proportion de l'effectif total du personnel	53.3 %	46.7 %	100.0 %
Proportion de personnes travaillant à temps partiel par sexe	18.7 %	61.2 %	38.6 %
Age moyen (en années)	46.2	43.3	44.8
Ancienneté moyenne (en années)	13.9	10.6	12.4

Structure des âges	Classes d'âge (en années)					
Proportion de l'effectif total du personnel	< 20	21–30	31–40	41–50	51–60	60+
Hommes	0.2 %	7.5 %	22.8 %	25.3 %	33.1 %	11.1 %
Femmes	0.4 %	13.6 %	25.9 %	26.0 %	26.8 %	7.3 %
Total	0.2 %	10.4 %	24.3 %	25.6 %	30.2 %	9.3 %

Fluctuations	2017	2018	2019
Taux de fluctuation net (résiliations des rapports de travail par l'employé-e)	4.8 %	5.0 %	4.4 %
Taux de fluctuation brut (tous les départs, y compris départs à la retraite et résiliations des rapports de travail par l'employeur)	7.1 %	8.4 %	7.8 %

1.4.8 Partenariat social

En 2019, les comités directeurs des trois associations de personnel se sont rencontrées chaque trimestre pour échanger avec l'Office du personnel et des représentants de l'INS et de la SAP. En outre, un dialogue a été mené dans un esprit pragmatique avec les partenaires sociaux. Il a porté notamment sur le relèvement des allocations pour travail de nuit ou de fin de semaine et des indemnités pour service de garde ainsi que sur d'autres mesures de politique du personnel.

